

# Attestation d'études professionnelles

## Agent de sécurité : une formation obligatoire

**AEP**

**Le projet  
de loi 88  
adopté le  
14 juin 2006 ...**

Cette loi vise, entre autres, à encadrer l'exercice des activités de sécurité privées dans les secteurs du gardiennage, de la surveillance ou de la protection des personnes, de biens ou de lieux. Elle prévoit aussi que toute personne désireuse d'exercer cette fonction de travail doit, dans l'avenir, détenir un permis. L'article 19 de la loi stipule aussi que pour obtenir un permis, l'**agent de sécurité** doit « avoir la formation exigée par règlement ».

Dans notre *Bulletin AEP* d'août 2006, nous annonçons que le **ministère de la Sécurité publique** devait prendre position sur la formation qui sera exigée pour l'obtention d'un permis d'**agent de sécurité**. Depuis le mois de novembre 2006, des **représentants des commissions scolaires** qui travaillent au développement de l'**AEP Agent de sécurité** ont rencontré à quelques reprises **M. Sylvain Ayotte, directeur de la Direction de l'inspection des services-conseils et du soutien du ministère de la Sécurité publique**; ce dernier a la responsabilité de coordonner les travaux d'un comité de travail chargé de proposer un projet de règlement concernant la formation qui sera exigée pour l'obtention d'un permis.

Ces rencontres ont permis de mieux comprendre la position et les orientations prises dans ce dossier par le **ministère de la Sécurité publique**. On aura surtout retenu que, pour obtenir l'assentiment de l'industrie, la formation exigée devra être d'assez courte durée (environ 225 heures); le nouveau programme devra également tenir compte des gestes et actions circonscrits par la loi : l'**agent de sécurité** n'est pas policier!

Les études déjà menées par les **commissions scolaires** ont grandement intéressé les **responsables du ministère de la Sécurité publique**. M. Robert Goyer, consultant pour la FCSQ, a été invité à participer aux travaux du comité. Ce comité devra se prononcer sur des sujets comme:

1. Le contenu du module commun de formation de base pour tous les secteurs.
2. Les besoins de formation du secteur du gardiennage et des agents de sécurité.
3. Le contenu et la durée d'un programme de formation, en sus du module commun, pour les nouveaux employés et ceux déjà en emploi.
4. Les organismes qui devraient donner la formation.
5. Le mécanisme d'accréditation des organismes dispensant cette formation.

Quelques milliers d'individus vont demander annuellement un permis d'**agent de sécurité**; la formation exigée par règlement devra donc être pertinente, et surtout applicable.

Voilà un dossier très prometteur dans lequel les **commissions scolaires** sont appelées à assumer un grand leadership. Pour en savoir davantage sur ce dossier, on peut communiquer avec Robert Goyer de la FCSQ au (514) 855-4500, poste 7497.

### Dans ce numéro :

Agent de sécurité : une formation obligatoire	1
Des conditions gagnantes	2
L'AEP : aussi pour le perfectionnement	3
État de la situation concernant le développement de nos programmes d'études	4

## Des conditions gagnantes...

Les commissions scolaires du Québec ont dispensé, ces dernières années, quelque 58 programmes de formation menant à une attestation d'études professionnelles (AEP). De ce nombre, six ont été offerts dans la seule Commission scolaire de Saint-Hyacinthe. Le chiffre n'est pas sans intérêt. Pourquoi cette commission scolaire de la Montérégie arrive-t-elle, à elle seule, à dispenser au-delà de 10 % des programmes menant à une attestation d'études professionnelles?

Trois des principaux responsables de cette situation apportent des explications qui pourraient bien intéresser les autres régions du Québec.

M<sup>me</sup> Anne Bérat, coordonnatrice aux Services éducatifs/formation continue, M<sup>me</sup> Isabelle Martin, conseillère en formation à **Parcours Formation** (Service aux entreprises) de la **Commission scolaire de Saint-Hyacinthe** et M<sup>me</sup> Louise Ringuette, coordonnatrice des mesures et services d'emploi pour les **Centres locaux d'emploi (CLE) de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale** sont toutes trois bien au fait des besoins de formation de la main-d'œuvre de la grande région de Saint-Hyacinthe.

M<sup>me</sup> Louise Ringuette n'est pas surprise des résultats de la réelle concertation qui caractérise les relations professionnelles entre son organisme et la commission scolaire: « Le processus décisionnel menant à l'achat de programmes se fait en tenant compte des avis que nous recevons de tous nos partenaires et, entre autres, de **Parcours Formation**. Nous travaillons en constante collaboration avec, d'une part, les entreprises du milieu, les organisations communautaires œuvrant en employabilité et, d'autre part, les organismes de formation. »

Le choix de programmes de courte durée menant à une attestation d'études professionnelles comporte des avantages certains. « La reconnaissance ministérielle de l'attestation émise en fin de formation exerce un attrait de premier ordre chez notre clientèle et chez les employeurs éventuels. Un diplôme reconnu, permettant d'accéder à un emploi de qualité, voilà qui n'est pas négligeable pour qui veut intégrer le marché du travail », affirme M<sup>me</sup> Ringuette.

Cette dernière insiste sur la complicité et la confiance mutuelle qui animent les représentants de **Parcours Formation** et d'**Emploi-Québec** dans le processus de sélection des clientèles. « La confiance règne et c'est ce qui importe pour la réalisation de nos objectifs communs » ajoute-t-elle.

M<sup>me</sup> Isabelle Martin, conseillère en formation, explique que, lors des sessions d'information organisées à l'intention des futurs élèves, des représentants des deux organismes sont présents et participent activement à tour de rôle à la session en cours. « Les personnes intéressées à la formation sont ainsi en mesure de constater, dès les premières rencontres, la transparence qui nous anime. Les règles devant régir la formation à laquelle elles souhaitent s'inscrire sont expliquées dès le départ. Les clients sont alors en mesure de constater *de visu* la collaboration des deux organismes. La sélection finale se fait également conjointement ». Cette façon de faire est perçue par les deux organismes comme un avantage certain puisqu'il permet une meilleure connaissance des élèves, des approches à privilégier et des stratégies d'intervention.

« Le succès de ces programmes est aussi attribuable au souci d'accompagnement personnalisé qui caractérise l'ensemble des interventions auprès de nos clientèles. L'élève inscrit bénéficie d'un soutien personnalisé tant sur le plan de ses apprentissages que sur celui d'éventuels problèmes pouvant survenir tout au long de sa formation », précise M<sup>me</sup> Bérat. L'élève sera rencontré à plusieurs reprises, en cours de formation, par un professionnel; il pourra, lors de ces rencontres, aborder des questions plus pointues et plus personnelles susceptibles de constituer une éventuelle entrave à ses apprentissages. On abordera volontiers la question de son statut, ses problèmes de financement ou tout autre sujet .

Cette fonction d'accompagnement personnalisé constitue, au dire des trois intervenantes, la véritable marque de commerce de la formation des AEP, telle que dispensée à **Parcours Formation** de la **Commission scolaire de Saint-Hyacinthe**. La complicité entre les organismes mène à la complicité entre les individus. « Il arrive même, nous dit M<sup>me</sup> Martin, que certains élèves fassent de nouveau appel à nous, plusieurs mois après la fin de leur formation, pour demander notre soutien dans une nouvelle démarche de recherche d'emploi ».



*Dans l'ordre habituel vous retrouvez les responsables de cet exercice de concertation réussi; M<sup>ME</sup> LOUISE RINGUETTE, coordonnatrice des mesures et services d'emploi aux Centres locaux d'emploi de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale, M<sup>ME</sup> ANNE BÉRAT, coordonnatrice aux services éducatifs/formation continue de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et M<sup>ME</sup> ISABELLE MARTIN, conseillère en formation pour Parcours Formation de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe .*

L'arrivée des programmes de courte durée (AEP) a été saluée avec enthousiasme dans la région maskoutaine. Les employeurs y ont vu un outil de plus, mis à leur disposition, pour répondre à des besoins de plus en plus complexes de main-d'œuvre spécialisée. Le caractère officiel que lui confère la reconnaissance ministérielle a pour effet de sécuriser employeurs et nouveaux travailleurs.

La perspective d'un financement du **MELS** ouvrant l'accès à d'autres clientèles (l'équivalent des achats mixtes avec les cégeps) est également bien reçue par la représentante d'**Emploi-Québec** qui se réjouit de la perspective d'accroître le bassin potentiel de clients et de mieux répondre aux besoins des industries régionales.

On peut vraiment parler de franc succès pour ce qui a trait à la formation de la main-d'œuvre par les programmes de courte durée : le taux de rétention des élèves inscrits à ces programmes, à la commission scolaire, dépasse les 81 %; le taux de placement des finissants munis d'une AEP atteint, quant à lui, les 83 %. Que peut-on demander de mieux?

La grande région de Saint-Hyacinthe a donc mis en place ce que l'on peut qualifier de « *modus operandi* » pour répondre aux besoins de main-d'œuvre. La qualité des relations des principaux partenaires, le choix judicieux de programmes de formation de courte durée et l'attention constante accordée à des étudiants sélectionnés avec soin constituent la clef du succès : ce sont, au vrai sens de l'expression, des « conditions gagnantes ».

Pour plus d'information :

- M<sup>me</sup> Louise Ringuette, coordonnatrice des mesures et services d'emploi  
Centres locaux d'emploi de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale  
(450) 778-6589, poste 257
- M<sup>me</sup> Anne Bérat, coordonnatrice aux Services éducatifs/formation continue  
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe  
(450) 773-8401, poste 6301
- M<sup>me</sup> Isabelle Martin, conseillère en formation  
Parcours Formation, Commission scolaire de Saint-Hyacinthe  
(450) 771-1225

## **L'AEP : aussi pour le perfectionnement...**

Les attestations d'études professionnelles (AEP) ont surtout servi, jusqu'à maintenant, à répondre à des besoins de formation identifiés par les entreprises locales et régionales. Ces besoins étaient souvent pressentis au constat de l'apparition de nouvelles fonctions de travail pour lesquelles aucune formation spécifique n'était proposée par des programmes offerts en formation professionnelle.

Or, voilà que le monde de la santé demande que soit développé un programme visant la spécialisation d'une main-d'œuvre déjà existante, aux prises avec les problèmes grandissants liés au vieillissement de la population québécoise.

Les infirmières et infirmiers auxiliaires sont présentement formés et sanctionnés dans le cadre du programme initial de formation en Assistance et soins infirmiers. Cette formation est sanctionnée par un diplôme d'études professionnelles (DEP).

Les infirmières et infirmiers auxiliaires travaillent majoritairement dans des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD). L'intention ministérielle, à l'égard de ces institutions, est d'y référer, à l'avenir, les personnes âgées dont l'autonomie est la plus atteinte. En d'autres termes, les CHSLD recevront, de plus en plus, des clientèles en perte d'autonomie pour qui ces institutions constitueront vraisemblablement le dernier milieu de vie.

Cette perspective met en lumière le besoin d'accentuer une approche palliative, de développer des comportements et des attitudes convenant à l'accompagnement de personnes âgées en fin de vie.

Les infirmières et infirmiers auxiliaires, consultés en bon nombre sur le sujet, ont reconnu le besoin de formation à l'égard des soins particuliers liés au confort et à l'accompagnement des mourants; ils se sont montrés favorables et enthousiastes à l'avènement d'une formation complémentaire destinée à améliorer leur prestation de travail en soins palliatifs.

Les soins palliatifs visent l'accompagnement, le réconfort et le soulagement de personnes vivant leur dernier segment de vie. Ces soins font appel aux notions fondamentales de dignité humaine, de compassion et de sérénité devant prévaloir lorsqu'arrive le parcours de fin de vie.

La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec



Retrouvez-nous sur notre site Internet:

<http://www.fcsq.qc.ca/>

## Suite... L'AEP : aussi pour le perfectionnement

Un projet de formation continue, élaboré sous la responsabilité de la **Commission scolaire des Premières-Seigneuries** a été validé en juin 2006. De nombreux partenaires du milieu de la santé ont participé au projet et ont contribué à son développement. **Le Centre de formation professionnelle Fierbourg, l'Hôpital Général de Québec, le Centre de la Santé de Portneuf, la Maison Michel-Sarazin, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec**, pour ne nommer que ceux-ci, ont contribué, à divers titres, à la recherche et à l'élaboration du programme.

Le programme proposé en sera un de *perfectionnement* destiné aux infirmières et infirmiers auxiliaires déjà titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en **Assistance et soins infirmiers**. Le programme est élaboré selon les paramètres de rédaction par compétences et sera d'une durée de 240 heures. Il a été accrédité à la sanction Attestation d'études professionnelles le 18 avril 2007.

On y aborde plusieurs facettes de l'approche palliative. Bien sûr, les fonctions d'accompagnement, de reconnaissance des manifestations de la douleur et des inconforts font l'objet d'attention particulière; les phénomènes tout aussi importants liés à la communication avec les proches et avec les patients eux-mêmes sont également retenus et étudiés.

La formation permettra évidemment l'acquisition des compétences plus techniques propres à la pratique des soins palliatifs et amènera les infirmières et infirmiers auxiliaires à jouer un rôle de premier ordre au sein des équipes multidisciplinaires qui interviennent auprès des personnes en fin de vie.

C'est donc à un processus de *formation continue* que les infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec seront bientôt conviés. Le vieillissement de la population québécoise ainsi que la complexité et la qualité des soins gériatriques qui en découlent, constitueront, dans un avenir rapproché, un enjeu majeur pour les intervenants en santé. Le nouveau programme de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires apportera une réponse circonstancielle et attendue à ces importants et épineux problèmes.

Une première cohorte de 12 infirmières et infirmiers auxiliaires débutera bientôt. Ce dossier est à suivre...

Pour plus d'information sur le sujet, on communiquera avec M<sup>me</sup> Monique Fortier ou avec M<sup>me</sup> Hélène Hudon, toutes deux de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, au (418) 622-7821.

### VOICI UN ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES

#### Les programmes accrédités

Soudage des alliages en aluminium  
Peinture industrielle  
Opérateur à mouler les matières plastiques  
Soudage semi-automatique  
Mécanique de remorques de camion  
Cuisine de chaînes de restaurant  
Ouvrier porcin  
Transformation du bois d'œuvre  
Esthétique de l'automobile  
Transformation du caoutchouc  
Secrétaire dentaire  
Soudage d'acier inoxydable  
Laminage et finition de produits en fibre de verre  
Maintenance d'installations sportives et bâtiments réfrigérés  
Service à la clientèle  
Opérateur de machines outils à commandes numériques  
Élevage de bovins laitiers  
Fabrication de portes et fenêtres  
Commis en alimentation  
Conduite d'autobus  
Manutention de matériaux métalliques  
Mécanique d'appareils de combustion au mazout  
Soins palliatifs en santé, assistance et soins infirmiers

#### Les programmes en développement ou bientôt en développement

Agent de recouvrement  
Fabrication d'éléments de métaux ouvrés  
Soins animaliers  
Foreur de puits d'eau  
Installateur de systèmes ajoutés  
Soins du corps  
Câbleur en télécommunication  
Opérateur de centraux d'alarme  
Extermination - techniques de lutte parasitaire  
Aide technique en laboratoire dentaire  
Toiletage, Instrumentiste en salle d'opération  
Éducateur canin  
Agent de sécurité  
Massothérapie  
Nettoyage industriel  
Manutentionnaire  
Assistance technique en stérilisation  
Enseigniste  
Conseiller technicien en équipement sportif  
Entretien sanitaire en milieu hospitalier  
Conduite de camion porteur  
Peintre-finisser de meuble  
Manœuvre en transformation alimentaire  
Fabrication de maisons en usine

#### ÉQUIPE DE PRODUCTION

Chargé de projet:

- Robert Goyer

Rédaction:

- Réal Mailhot

Réalisation:

- Hélène Pilote